

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-001

SEANCE du 22 février 2024

Convoqué le 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux du mois de février, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 09

Résultat du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes BOU Suzanne, ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre.

Absents : M. LAURENS Ludovic

Pouvoirs : Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, Mme FORME Sonia à Mme ROUX Chantal, M. MEGARNI Stéphane à M. LAGIER Robert, M. MEYSSIREL Cédric à M. BONNAFFOUX Sébastien

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

DENOMINATION DES RUES DE LA COMMUNE DES ORRES

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021-019 du 06 avril 2021 portant approbation des noms de rue sur la commune,

Vu les registres de numérotation des rues pour chacun des hameaux et stations 1550, 1650 et 1800,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques de la commune,

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT qui dispose que « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Monsieur le Maire expose qu'il convient de maintenir à jour l'adressage, pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin) ainsi que pour le travail des services publics dont La Poste.

NOM DES VOIES DES DIFFERENTS HAMEAUX DES ORRES

Le Chef-Lieu

Rue de l'Arénier

Rue du Fort

Impasse de l'Eglise

Impasse des Barris

Rue du Commun

Route du Méale

Chemin Romain

Impasse du Maréchal Ferrant

Rue Dessus Vière

Rue des Villandrins

Place de la Tour

Impasse Serre Lacroix
Traverse du Canal
Chemin du Verger
(*) Route Départementale 40

Le Bas Forest

Route des Vallons
Impasse Clot des Lilas

Le Haut Forest

Route de Roche Rousse
Impasse du Campanile

Le Château

Rue des Jardins
Impasse des Granges
Impasse des Chastellans
Allée du Pic Haut

Les Ribes

Rue de Vachères
Impasse Saint Florent
Traverse de la Chapelle
Chemin du Rocher Noir

Darennnes

Clot de Darennnes

Les Sagnettes

Route des Sagnettes

Le Pont

Route du Pont

Le Mélezet

Route du Boussolenc (Bas Mélezet) sur RD 40
Impasse du Champas
Rue de Pra Chapelle
Traverse du Grain d'Orge
Impasse de l'Ecole
Rue de Tavan
Traverse de l'Hirondelle
Rue Font Cordeille
Rue de l'Eyssalette
Route de la Mazelière
Impasse Vernet
Impasse Saint Roch
Impasse des Fraysses
~~Impasse des Grangeons~~
Chemin de Charance
Traverse de la Cantonnée
Traverse des Muandes
Rue du Cadran Solaire
Impasse Pinatelle
Route de Magalon

Pramouton

Route du Boussolenc
Impasse de l'Herminette
Impasse Lys Martagon
Route de Champ Lacas
Impasse Brune

Traverse Ste Marguerite
Impasse Muretier

NOM DES VOIES STATIONS 1550 ; 1650 et 1800 DES ORRES

Station 1550

Chemin de l'Aigle
Impasse de l'Ecureuil

Station 1650

Chemin du Grand Corbeau
Chemin des Mouflons
Route du Boussolenc
Allée des Chamois
Allée des Fouonts
Place des Etoiles
Place des Festivals
Galerie Commerciale des Soldanelles
Place Emile Hodoul
Allée des Lupins
Allée du Torrent
Allée des Mélèzes
Chemin du Riou Sec
Impasse de Prélongis
Impasse de Côte Ronde
Chemin de Pralalègre
Rue du Loup
Impasse de la Tanière
Impasse des Marmottes
Route de Bois Méan

Station 1800

Allée de Préclaux
Route de Bois Méan
Chemin Elie Meyssirel
Impasse des Gentianes
Traverse des Trolles
Place Jean Rippert
Place de Terre Rouge

(*) *Création*
Suppression

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération n°2021-019 du 06 avril 2021 ;
- **ADOpte** la dénomination et le numérotage des voies communales telles que détaillées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif
(dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat)

Accusé de réception en préfecture
0052105000020240227204010
Date de télétransmission : 23/02/2024
Date de réception en préfecture : 23/02/2024